



EXPÉRIMENTATION « OBJECTIF ZAN » : PROJET DU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE (73)

CONTEXTE ET ENJEUX

Situé dans une vallée alpine longue de 120 kilomètres, dont 77 % se situe au-dessus de 1 500 mètres d'altitude, le **territoire du Pays de Maurienne est essentiellement rural**, avec cinq communes de plus de 2 000 habitants et aucune ne dépassant 10 000 habitants. La vallée concentre plusieurs infrastructures majeures de transport international : une autoroute, une voie ferrée (TER, TGV et FRET) et deux tunnels transfrontaliers. Elle est également le lieu d'un grand chantier international : le futur tunnel ferroviaire transfrontalier TELT bitube de 57 kilomètres reliant la France à l'Italie ainsi que la nouvelle gare internationale de Saint-Jean-de-Maurienne.

Son économie repose sur des activités industrielles et, surtout, sur des activités touristiques (onze domaines skiables alpins, six cols routiers mythiques, 167 000 lits touristiques, 24 villages support de station été et hiver).

Les espaces naturels sont très importants, avec 862 zones humides recensées en 2019 (soit 2 180 hectares) et de **nombreux périmètres de protection** : 37 % de la surface est couverte par des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), 14 % par le Cœur du Parc National de la Vanoise, 13 % par des zones Natura 2000 et 5 % par des sites classés. La population est concentrée dans la vallée, et **seuls 2,2 % du territoire est artificialisé**.

Pour autant, les élus ont souhaité intégrer la lutte contre l'artificialisation dans les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) que le Pays de Maurienne doit réviser. L'élaboration du nouveau SCoT constitue en effet une opportunité de **repenser collectivement l'aménagement et le développement du territoire pour relever les défis climatiques et environnementaux**. Cette démarche doit à la fois tenir compte des spécificités locales de chaque communauté de communes et s'intégrer dans un contexte régional, national voire international ayant des répercussions directes sur le fonctionnement du territoire et les pratiques de ses habitants.



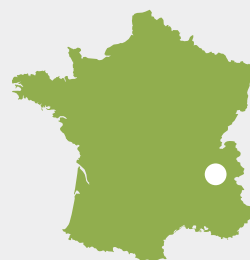
FICHE D'IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES



Montagne



Rural



- Région : **Auvergne-Rhône-Alpes**
- Département : **Savoie**
- Porteur du projet : **Syndicat du Pays de Maurienne**
- Chiffres clés du territoire :
53 communes, 45 000 habitants, 2 109 km²



Cartographie
& inventaire



Planification
& Stratégie



Concertation
& sensibilisation



Densification &
renouvellement
urbain



Désimpermeabilisation
& renaturation



OBJECTIFS ET ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET ZAN

Soucieux de décliner la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sur son territoire, le syndicat du Pays de Maurienne a élaboré un projet ZAN autour de deux volets :

- un diagnostic de l'artificialisation ;
- une stratégie ZAN.

Ce projet est l'un des 22 qui ont été retenus suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME pour faire partie de l'expérimentation « Objectif ZAN » qu'elle pilote. Portées par des collectivités publiques, ces démarches visent à structurer leur réflexion et à engager des actions déclinant de manière opérationnelle la séquence « éviter-réduire-compenser » appliquée à l'artificialisation des sols. À ce titre, il bénéficie d'un accompagnement méthodologique et technique fourni par des équipes d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) :

- au niveau local : le groupe d'ingénierie Setec ;
- au niveau national : le groupe SCET qui intervient en complément de l'AMO locale.

OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance sur les mécanismes d'artificialisation
- Identifier les gisements de renaturation
- Définir une vision politique et une stratégie ZAN

1. Réaliser un diagnostic de l'artificialisation

Réalisé par Setec, le diagnostic vise à repérer précisément, à l'échelle de chaque commune, les espaces artificialisés, ceux pouvant être remobilisés et les gisements de renaturation. Pour cela, il est attendu que soit utilisée une approche environnementale globale et qualitative qui ne se réduise pas à une simple estimation des surfaces.

Ce diagnostic est également l'occasion de créer et de partager un socle de connaissances sur les enjeux ZAN qui soit suffisamment précis et fiable pour constituer un support aux discussions politiques nécessaires à la définition d'une stratégie ZAN à l'échelle du bassin de vie.

2. Définir une stratégie ZAN

La stratégie ZAN, pensée à l'échelle du SCoT du Pays de Maurienne doit se traduire par une validation politique. Sa mise en œuvre nécessitant des actions à moyen et long termes, cette validation politique est indispensable avant d'engager les phases de mise en œuvre dans les communes.

Le Syndicat du Pays de Maurienne se retrouve aujourd'hui dans une situation délicate car le SCoT qu'il a approuvé par délibération du 25 février 2020 a été annulé par le Tribunal Administratif de Grenoble le 30 mai 2023, aux motifs qu'il accordait une place trop importante au volet touristique.

Le syndicat a fait appel de cette décision tout en engageant une procédure pour élaborer un nouveau SCoT.

« La décision du tribunal se focalise sur la partie touristique du SCoT (projets d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN) et immobilier de loisir), ce qui paraît trop restrictif pour un SCoT considéré comme document cadre pour toute une vallée et dans des thématiques bien plus larges que le tourisme. Le territoire avait conscience que le volet tourisme du SCoT était perfectible, une procédure de modification avait d'ailleurs été engagée pour retirer plusieurs projets d'UTN. Une annulation partielle du SCoT, sur son volet tourisme, aurait été compréhensible et acceptée par le territoire. Cette annulation totale s'avère en revanche complètement disproportionnée. Il est inacceptable qu'une décision du tribunal fondée sur le volet tourisme se traduise par l'annulation totale de l'ensemble d'un document cadre. Cette décision réduit le SCoT et le territoire à sa seule partie touristique, il est grave et regrettable que le tribunal ait occulté tous les autres volets du document, régissant pourtant le développement, l'aménagement et la protection de tout un territoire où ses stations ne représentent que quelques millièmes de sa superficie.

L'annulation du SCoT signifie la disparition des règles mises en place par le territoire pour optimiser l'usage du foncier, réguler le développement de l'habitat et du commerce, prioriser le renouvellement urbain, la mobilisation des friches, la densification, etc. Les conséquences de cette décision vont être dévastatrices pour les communes où la pression foncière est marquée. Elles risquent de subir une consommation foncière non maîtrisée et peu qualitative : par exemple maisons individuelles sur de très grandes parcelles, tendance s'inscrivant pourtant à l'opposé du ZAN dont le décompte a démarré dès 2021. Cette annulation du SCoT va pénaliser très lourdement le territoire dans l'atteinte des objectifs imposés par l'État, en le privant des moyens de contrôle vertueux dont il s'était doté. »

Fabien Bonnaffous, chef de projet SCoT au syndicat du Pays de Maurienne

RÉFÉRENTS ET CONTACTS

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

Fabien Bonnaffous, chef de projet SCoT

✉ scot@maurienne.fr

<http://www.maurienne.fr>

AMO LOCALE – SETEC ALS

Romain Bazzana, directeur de projet

✉ romain.bazzana@setec.com

www.als.setec.fr

AMO NATIONALE – GROUPE SCET

Lila Deffayet, manager Aménagement du pôle Conseil

www.scet.fr

ADEME

Pôle Aménagement des Villes et des Territoires

✉ anne.lefranc@ademe.fr

✉ mary-cathryn.biscroma-acchiardi@ademe.fr

www.ademe.fr

RESSOURCES

- « *Faire la ville dense, durable et désirable* », collection Clés pour agir, ADEME, octobre 2022 <https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5989-faire-la-ville-dense-durable-et-desirable.html>
- « *Bilan de la recherche sur la multifonctionnalité des sols* », collection Expertises, ADEME, décembre 2023 <https://librairie.ademe.fr/recherche-et-innovation/6788-le-bilan-de-la-recherche-sur-la-multifonctionnalite-des-sols.html>
- « *Zéro Artificialisation Nette, guide synthétique* », ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, novembre 2023 https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/fichiers/2023/11/ZAN%20DP%2027nov23_VF.pdf
- *Objectif «Zéro Artificialisation nette» (ZAN) et contribution de l'ADEME, Etat de l'art analytique et contextualisé*, collection Expertises, juin 2021 : <https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/4784-objectif-zero-artificialisation-nette-zan-et-contribution-de-l-ademe.html>



Retrouvez l'ensemble des ressources de l'expérimentation « Objectif ZAN »

<https://experimentationsurbaines.ademe.fr/territoires-zero-artificialisation-nette/>



Crédits photos : Syndicat du Pays de Maurienne